

CAFÉ ROYAL

Rapport sur les émissions de gaz à effet de serre de l'ensemble du cycle de
vie du produit Café Royal

CoffeeB

(Année de vente: 2023)

Delica AG

Bresteneggstrasse 4

CH-5033 Buchs AG

Tél. +41 (0) 58 564 60 00

www.delica.com

Café Royal et la préservation du climat

En tant que producteur de café, nous considérons qu'il est de notre devoir de protéger le climat. Cette exigence, nous l'affichons grâce au nouveau label sur nos emballages. Ce label indique la compensation carbone de nos produits et processus dans le but de préserver le climat.

C'est pourquoi nous avons fait calculer pour la première fois en 2022 les émissions de gaz à effet de serre de l'assortiment de produits Café Royal, en tenant compte de l'intégralité de la chaîne de création de valeur, de la culture du café à sa consommation, et jusqu'à son élimination. Le présent rapport décrit la méthode de calcul, les résultats, les réductions prévues et les compensations fournies.

Le parcours de compensation de nos produits Café Royal

En tant que fabricant de systèmes de café en dosettes et de café en grains, nous sommes attentifs à ce que seule la quantité nécessaire de café soit utilisée dans nos produits afin d'éviter des émissions inutiles issues de la culture du café et de sa transformation. Par ailleurs, tous nos produits sont certifiés selon différentes normes afin de nous assurer que la culture du café préserve les ressources et que les émissions soient aussi faibles que possible. Pour le transport jusqu'à notre site de production, nous choisissons le bateau plutôt que le camion et acheminons les matières premières jusqu'aux ports rhénans les plus proches. Nous n'utilisons jamais le transport aérien pour le café. Notre site est certifié ISO 14001, et notre électricité est à 100% issue de l'énergie renouvelable, ce qui nous permet de réduire considérablement les émissions de l'entreprise. Concernant nos emballages, nous veillons à l'utilisation de monomatériaux et utilisons en partie des matières recyclées pour nos capsules en aluminium et de l'huile de tall comme matière première durable pour nos capsules en plastique afin de réduire les émissions. Enfin, nous compensons les émissions effectivement produites, qui se composent en particulier des émissions en aval du transport jusqu'au domicile, de la phase d'utilisation et de la valorisation.

Norme appliquée

Le présent rapport est établi sur la base de la norme NF EN ISO 14067 [1].

Bilan des émissions de gaz à effet de serre

Le bilan des émissions de gaz à effet de serre a été établi par la société de conseil Intep - Integrale Planung GmbH - dont le siège principal se trouve à Zurich, en Suisse.

Contrôle du bilan

Le bilan a été contrôlé en externe par l'organisation d'utilité publique myclimate.

1. Description de la méthode d'établissement du bilan et présentation des résultats

Méthode d'établissement du bilan

Toutes les phases composant le cycle de vie d'une Coffee Ball ont fait l'objet d'un bilan carbone de bout en bout conformément à la norme ISO 14067 [1]. Les émissions de gaz à effet de serre ont été calculées selon le GIEC 2013 [2]. Des chiffres de vente ont été utilisés pour déterminer la quantité d'émissions de gaz à effet de serre. Le présent rapport présente les émissions totales. Des informations plus détaillées sur la base de données et les résultats sont disponibles dans le rapport de synthèse interne [3].

Définition du produit faisant l'objet du bilan

Le produit Café Royal CoffeeB utilise des Coffee Balls préportionnées, doublement emballées, garnies de café torréfié et moulu. Contrairement aux capsules traditionnelles, les Coffee Balls se composent de matériaux biodégradables et sont donc compostables. En moyenne, une capsule contient 5,7 g de café.

Unité déclarée

L'unité déclarée est la quantité annuelle totale théorique de produits vendus de la série Café Royal CoffeeB en France en 2023.

Délimitation du système pris en compte

Les étapes de production suivantes ont été prises en compte dans l'établissement du bilan des émissions de GES:

- Production de café: comprend la culture du café, le transport du café brut vers l'usine de torréfaction, la torréfaction et la mouture du café.
- Conditionnement: comprend la production de la matière première pour l'enveloppe, la fabrication de l'enveloppe, l'emballage des balles de café, les emballages destinés au transport et d'autres charges d'exploitation (déchets d'exploitation, mobilité des collaborateurs et collaboratrices, consommation d'eau).
- Distribution: comprend le transport des ateliers de production aux magasins, et pour le café vendu en ligne, des ateliers de production aux centres postaux, directement jusqu'au domicile des clients et clientes.
- Préparation et valorisation: comprend le transport par le client entre le magasin et son domicile, la fabrication et la livraison de la machine à café (emballage compris), la consommation d'énergie et d'eau pour la préparation du café, la fabrication et le lavage de la tasse de café ainsi que l'élimination du café, des emballages de café et de la machine à café.
- Crédit: émissions évitées en remplaçant l'aluminium primaire par des produits du recyclage des capsules utilisées.

Description de la phase d'utilisation

Pour la phase d'utilisation, le calcul a été réalisé avec une machine à café moyenne dont la consommation spécifique d'électricité et d'eau ainsi que la composition matérielle ont été utilisées pour les calculs. Outre les consommations nécessaires à la préparation du café, la production et le lavage de la tasse de café ont également été pris en compte. Le calcul se base sur une tasse standard de 250 ml ainsi que les consommations d'électricité, d'eau et de détergent d'un lave-vaisselle.

Description de la phase de fin de vie

Les Coffee Balls sont compostables et il est estimé qu'environ la moitié d'entre elles sont jetées au compost. L'emballage du produit et l'emballage destiné au transport sont soit recyclés, soit éliminés avec les déchets ménagers. Le pourcentage d'emballages recyclés a été déterminé à l'aide des taux de recyclage moyens du carton.

Description du mix énergétique utilisé (électricité et gaz)

La transformation du café se déroule en Suisse et l'énergie nécessaire à cet effet est issue à 100% de sources renouvelables. Le calcul de la consommation de gaz se base sur les données de base européennes. Pour l'utilisation de l'énergie nécessaire à la préparation du café, le mix énergétique français a été utilisé.

Zone géographique des émissions

Les matières premières nécessaires à la fabrication du café, à l'emballage, à la production de machines et de tasses à café sont achetées sur le marché international et/ou européen et sont représentées à l'aide de chiffres provenant des bases de données ecoinvent v3.8 et WFLDB 3.5. Ainsi, les émissions sont également générées dans les pays de production concernés. Le café est transformé en Suisse et consommé en France. Les émissions sont donc issues de la transformation du café et de la consommation dans le pays concerné.

Compensation carbone de la machine à café

La fabrication, la livraison, l'utilisation et l'élimination de la machine à café sont comprises dans le cycle de vie d'une tasse de café.

Résultats du bilan des émissions de gaz à effet de serre

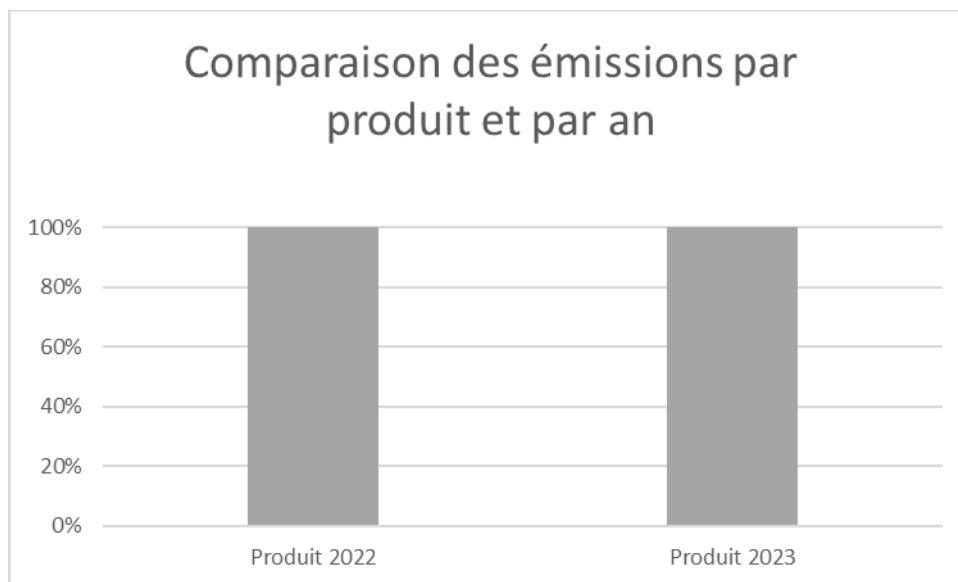
La quantité d'émissions de gaz à effet de serre (émissions de GES) du produit Café Royal CoffeeB en 2023 est présentée dans le tableau 1. Pour le calcul, la quantité de vente a été multipliée par les émissions de GES d'une Coffee Ball.

Tableau 1: Résultats du calcul des émissions de gaz à effet de serre pour l'année 2023, sur la base des chiffres de vente

| | Total | Production de café | Emballages | Distribution | Utilisation et valorisation | Crédit |
|--|--------------|--------------------|------------|--------------|-----------------------------|--------|
| Émissions de GES [t CO ₂ -eq] | 555 | 340.5 | 57.6 | 8.9 | 148 | 0 |
| Pourcentage d'émissions de GES | 100% | 61% | 10% | 2% | 27% | 0 % |

Comparaison des émissions par produit et par an

Afin d'obtenir une comparaison des émissions par produit, nous comparerons, à partir de l'exercice 2024, le total des émissions d'un seul produit ramené à 100% avec les émissions des produits des années précédentes.



Publication du rapport sur la compensation des émissions de gaz à effet de serre de l'année 2024

Le rapport sera publié en janvier 2025.

Ce document présente le rapport annuel obligatoire sur les compensations selon l'article 12, art. L. 229-68, de la loi n° 2021-1104 et du décret n° 2022-539, articles D229-106 à D229-109.

Selon l'article 12, art. L. 229-68, point 1 de la loi n° 2021-1104, les émissions directes et indirectes doivent être présentées séparément (définies par ISO 14064-1:2019). Pour le volume de vente théorique d'une unité de produit moyenne, les émissions pour la boisson café sont les suivantes: 0% d'émissions directes (0 tonne d'équivalent CO₂) et 100% d'émissions indirectes (555 tonnes d'équivalent CO₂).

2. Description de la trajectoire cible pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre

Delica AG fait partie du groupe Migros et poursuit par conséquent les objectifs de réduction d'émission de GES définis par celui-ci et vérifiés par l'initiative Science Based Targets. Le groupe Migros s'engage à réduire ses émissions de GES des scopes 1 et 2 de 70% en valeur absolue d'ici à 2030 par rapport à 2019*. Le groupe Migros s'engage par ailleurs à réduire les émissions de scope 3 issues des transports et de la distribution situés en amont, de l'utilisation des produits vendus et d'investissements d'au moins 27,5% en valeur absolue sur la même période. De plus, le groupe Migros s'engage à ce que, d'ici 2026, 67% de ses fournisseurs - en fonction des émissions des produits et services vendus - se fixent leurs propres objectifs fondés sur des bases scientifiques.

Afin de progresser dans cette voie, nous prévoyons une réduction de nos scopes opérationnels 1 et 2 d'au moins 4,2% par an jusqu'en 2033, et d'au moins 2,4% pour les émissions de scope 3 sur la même période. Nous souhaitons également poursuivre notre trajectoire de réduction pour atteindre le zéro net d'ici à 2050.

5 ans après la publication du premier rapport, soit en 2028, cette description de la trajectoire cible sera actualisée, et une nouvelle période d'au moins 10 ans sera couverte.

*La valeur cible comprend les émissions biogéniques et les réductions d'émissions issues des matières premières bioénergétiques.

3. Description de la compensation des émissions résiduelles

En tant que partenaires de myclimate, nous soutenons un projet de protection de la forêt au Kenya.

La reforestation ainsi que la préservation de vastes zones de forêt protégées assurent l'absorption du CO₂. Les forêts laissées à l'état naturel, en particulier, présentent d'excellentes propriétés. Elles absorbent le dioxyde de carbone (CO₂) à effet de serre et le stockent dans leur bois et le sol de la forêt. Chaque forêt est digne d'être protégée, peu importe où elle se trouve sur la planète.

Réduire la consommation de bois et préserver la végétation unique de la forêt tropicale de Kakamega au Kenya? C'est possible à l'aide de fours conçus pour être plus efficaces et durables. Dans ce contexte, les anciens fours simples composés de trois pierres sont remplacés par un dispositif en terre cuite. Ces dispositifs sont fabriqués par la population sur place. Ces fours améliorés consomment beaucoup moins de bois et produisent moins de suie dans l'espace d'habitation.

Notre engagement en faveur de fours efficaces est un projet Gold Standard. Les coûts de compensation sont inférieurs à 10 €/tCO₂. Le Gold Standard s'assure qu'il n'y a pas de double décompte des certificats de compensation et que les crédits de compensation peuvent être attribués au projet décrit.

Dans ce contexte, myclimate vérifie chaque année la quantité d'émissions de gaz à effet de serre calculée et s'assure ainsi que la quantité d'émissions compensées correspond aux émissions restantes de tous les produits vendus.

De plus amples informations sur le projet peuvent être consultées sur:

«<https://registry.goldstandard.org/projects/details/1185>»

Nous sommes déjà à pied d'œuvre pour développer la compensation par *insetting* en réalisant des projets de compensation ciblés au sein de notre propre chaîne de création de valeur.

Table des références

- [1] NF EN ISO 14067. Gaz à effet de serre – Empreinte carbone des produits – Exigences et lignes directrices pour la quantification (ISO 14067:2018)
- [2] GIEC, 2013. Climate Change 2013: The Physical Science Basis. Working Group I contribution to the Fifth Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat)
- [3] Alig, M., Maeder, S., 2022. Bilan de gaz à effet de serre d'une tasse de café Delica. Intep Integrale Planung GmbH, Zurich – rapport confidentiel